

GROUPE



Les partenariats public-privé en France, une remise en perspective

14 juin 2017

Arnaud Voisin

Caisse des dépôts et consignations

Direction de l'investissement et du développement local



Le PPP a fait progresser l'évaluation des investissements publics et de leur mode de réalisation

- **L'évaluation préalable, une procédure initialement limitée au PPP**
 - Une dispositif inspiré des expériences étrangères, souvent vu comme un moyen de limiter le nombre de PPP
 - En dépit des limites inhérentes à tout calcul économique, une première tentative de raisonner en coût complet des projets
 - Une préoccupation tardive, la soutenabilité financière (IGF, nov 2012)
- **Qui se généralise progressivement**
 - La loi NOTRe met en place la présentation à l'assemblée délibérante d'une étude de l'impact pluriannuel sur les dépenses de fonctionnement de toute opération d'investissement.
 - Le Commissariat général à l'investissement assure également une mission d'expertise des investissements publics supérieurs à 100 M€



Le PPP a ouvert la voie à d'autres formes de marchés globaux

- **Les partenariats public-public (SRIA Campus de Bordeaux)**
 - SAS à capitaux publics passant un contrat global et financée en mode projet
- **Les Sociétés d'Economie Mixte à Opération Unique (2014)**
 - « SEM contrat » ou partenariat public privé institutionnel, afin de « concilier maintien de l'influence de la personne publique et compétence de la personne privée »
- **Les apport du CMP 2015**
 - Les Marchés de conception-réalisation,
 - Les marchés publics globaux de performance (conception-réalisation + exploitation-maintenance)
 - **sous condition d'ordre technique ou engagement de performance énergétique**



Le PPP, instrument du maintien de la valeur du patrimoine public

■ Un ensemble efficace d'incitations

- Une inscription de la performance des infrastructures dans la durée, de leur conception jusqu'à leur restitution
- Un provisionnement des dépenses de gros entretien réparation
- La fin d'une approche séquentielle et sous optimale du cycle de vie

■ Un engagement sur la totalité du cycle de vie des infrastructures

- Côté public, le pouvoir adjudicateur est incité à penser l'infrastructure et ses usages dans la durée (ex: universités)
- Coté privé, le contrat global oblige à des dialogues et des arbitrages inédits entre concepteur, réalisateur et mainteneur-exploitant



Un contrat favorisant la compétitivité hors prix

- **La notion d'offre la plus économiquement avantageuse et les objectifs de politique publique:**
 - Les candidats cherchent à se différencier sur l'ensemble des critères
 - Cela permet d'introduire dans le choix des critères extrafinanciers: recours aux PME, artisans et entreprises d'insertion, qualité environnementale...
 - Cela suppose que le pouvoir adjudicateur minore le critère prix

- **Une politique efficace?**
 - Une part des travaux confiés aux PME entre 30 et 50%
 - Des objectifs de performance énergétique ambitieux (de -30% à ,75%)



Les critiques du PPP

■ Un contrat contesté...

- Une « bombe à retardement budgétaire »
- Contraire à l'accès des PME à la commande publique

■ en dépit de sa marginalité

- On parle de 228 contrats signés jusqu'en mai 2017, dont 166 par les collectivités territoriales
- Leur poids financier est marginal au regard des autres modes d'acquisition (6% du montant total de la commande publique)

■ Une perception contredite par les travaux universitaires

- SAUSSIÉ et TRAN (2012), trente contrats, 90% des pouvoirs adjudicateurs concernés sont satisfaits du respect des coûts et près de 80% des délais.



Quelles améliorations restent-ils à apporter?

■ La gestion du contrat dans la durée

- Le paradoxe du PPP: un contrat trop rare pour entretenir les compétences des pouvoirs adjudicateurs
- Toutefois, la complexité croissante de la commande publique devrait susciter une montée en compétence des services acheteurs

■ Une meilleure reddition des comptes sur les PPP

- Rapport de la cour des comptes, CG45, juillet 2013